

BGer 6F_34/2018 vom 15. November 2018

Bundesgericht, 2018-11-15, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_6F_34_2018

FR: TF 6F_34/2018 du 15 novembre 2018

IT: TF 6F_34/2018 del 15 novembre 2018

Erwägungen

E. 1

Par arrêt 6B_1034/2017 rendu le 26 avril 2018, le Tribunal fédéral a rejeté, en tant que recevable, le recours en matière pénale interjeté par X._____ contre l'arrêt ACPR/549/2017 rendu le 14 août 2017 par la Chambre pénale de recours de la Cour de justice genevoise dans la procédure P/14289/2007.

E. 2

X._____ dépose une demande de révision à l'encontre de l'arrêt susmentionné du Tribunal fédéral sans se prévaloir de l'un des motifs de révision prévus par les art. 121 ss LTF, de sorte que celle-ci est irrecevable.

E. 3

Comme les conclusions de la requête étaient d'emblée vouées à l'échec, l'assistance judiciaire ne peut pas être accordée (art. 64 al. 1 LTF). La requérante, qui succombe, supporte les frais judiciaires (art. 66 al. 1 LTF), réduits pour tenir compte de sa situation financière laquelle n'apparaît pas favorable.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.